

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 octobre 2020**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 12 Octobre 2020

Présents à la séance : 24

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Absents : Fabrice PORCHERON

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 6**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE LA TEMPETE SUR LE TERRITOIRE DES ALPES MARITIMES**

Madame le Maire rappelle que le 2 octobre 2020, la tempête ALEX ravageait les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées ont subi des dégâts d'une ampleur exceptionnelle.

La commune souhaite s'inscrire dans la démarche de solidarité suite à l'appel solennel aux dons lancé à toutes les communes et intercommunalités de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE favorablement** pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € en faveur des sinistrés de la tempête « ALEX » sur le territoire des Alpes Maritimes, somme qui sera versée au Secours Populaire.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

23 OCT. 2020

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 19 Octobre 2020

Chantal CORDELIER
Maire